



## **Rapport d'activité du FGDR : 2025, un exercice caractérisé par le renforcement de la garantie des services des sociétés de gestion**

**Opérateur de crise au service d'une finance responsable, le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR) œuvre à la stabilité et à la résilience du système bancaire et financier français. Le rapport annuel 2025 rend compte de plusieurs évolutions marquantes.**

Au 31 décembre 2025, **le FGDR dispose de 7,745 milliards d'euros de ressources disponibles** au titre de ses mécanismes de garantie et **compte 1 134 établissements adhérents** à l'un ou plusieurs d'entre eux :

- **la garantie des dépôts** : 323 adhérents ;
- **la garantie des titres** : 289 adhérents ;
- **la garantie des cautions** : 252 adhérents ;
- **la garantie des services des sociétés de gestion** : 684 adhérents ;
- **le fonds de résolution national** : 87 adhérents.

### **Première levée de contributions pour alimenter les réserves du mécanisme de la garantie des services des sociétés de gestion**

La garantie des services des sociétés de gestion a franchi une étape importante avec la première levée de contributions auprès de ses 684 adhérents, destinée à amorcer la constitution progressive des réserves financières du mécanisme. De fait, le conseil de surveillance s'est élargi, avec l'élection, pour la première fois, d'un représentant au titre de la garantie des services des sociétés de gestion qui siège désormais parmi les 13 membres du conseil de surveillance du FGDR.

### **Résilience, conformité et fiabilité opérationnelle restent au cœur de l'activité du FGDR**

En 2025, le FGDR a poursuivi la consolidation de ses dispositifs internes afin de renforcer sa résilience opérationnelle et de préparer les chantiers à venir.

Cette préoccupation s'est notamment traduite par le franchissement d'une première étape dans la modernisation du système d'information intégré d'indemnisation et de communication (SIC), ainsi que par l'élargissement de la Base adhérents aux sociétés de gestion de portefeuille (SGP).

Par ailleurs, le programme de tests de résistance et d'opérationnalité a continué de constituer un axe fort de mobilisation pour les équipes du FGDR, tant sur les dispositifs internes que sur la coopération avec les homologues européens et les prestataires mobilisables en cas d'indemnisation. Le FGDR a, dans le même temps, maintenu un haut niveau d'exigence en matière de conformité, de contrôle interne, de maîtrise des risques, de fiabilisation des dispositifs et d'optimisation des processus. Ces exigences visent à garantir la robustesse des opérations, la qualité des traitements, la continuité de service et la capacité d'intervention en situation de crise.



FONDS DE GARANTIE  
DES DÉPÔTS ET  
DE RÉOLUTION

*Votre argent est protégé*

Enfin, en matière de cybersécurité, les travaux se sont inscrits dans une approche structurée fondée sur l'évolution du risque, combinant évaluations, tests, et planification des actions.

### **Le FGDR participe à la préparation du futur cadre européen de garantie des dépôts DGSD3**

Au niveau européen, plusieurs travaux ont d'ores et déjà été engagés par l'Autorité bancaire européenne (ABE) auxquels participe le FGDR, afin de préparer les futures normes d'application dans le cadre de la transposition de la future directive DGSD3. Ces travaux portent notamment sur les modalités opérationnelles de mise en œuvre de la communication envers les déposants ou encore sur l'indemnisation des dépôts de fonds de clients effectués par des établissements financiers auprès d'établissements adhérents à la garantie des dépôts.

### **Le FGDR a contribué à la révision des standards de l'association internationale des assureurs-dépôts (IADI)**

À l'échelle internationale, les *Core Principles* révisés par l'Association internationale des assureurs-dépôts (IADI), auxquels le FGDR a participé, ont été publiés en fin d'année 2025.

Ces « principes fondamentaux » constituent le référentiel applicable à la conception, à l'organisation et à l'évaluation des systèmes de garantie des dépôts dans le monde entier. Cette révision apporte des clarifications importantes sur la nature des avoirs couverts, sur les catégories d'institutions concernées et sur les bonnes pratiques attendues, tout en introduisant des principes clefs en matière de continuité et de gestion des risques des assureurs-dépôts.

Par son implication dans ces travaux, le FGDR poursuit sa contribution à l'évolution des standards internationaux en matière de protection des clients du secteur bancaire et financier.

<b>Le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR)</b>	
<b>Le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR) est une institution de droit privé, chargée d'une mission de service public : protéger et indemniser les clients en cas de défaillance de leur établissement bancaire ou financier.</b>	
<b>Créé par la loi du 25 juin 1999 sur l'épargne et la sécurité financière</b> , le FGDR gère quatre mécanismes : la garantie des dépôts, celle des titres, celle des cautions et celle des services des sociétés de gestion.	
<b>Au 31 décembre 2025, il couvre 1 134 établissements adhérents</b> et peut intervenir avant défaillance en mode préventif ou résolutif, ou en indemnisation des clients.	
<b>Opérateur de crise au service d'une finance responsable, le FGDR œuvre à la stabilité et à la résilience du système bancaire et financier français.</b>	
<b>FGDR</b>	<b>Agence BACKBONE</b>
Sylvie Godron-de-Maintenant – FGDR <a href="mailto:sgodron@garantiedesdepots.fr">sgodron@garantiedesdepots.fr</a> Mobile +33 (0)6 71 31 21 22	Etienne Brunot <a href="mailto:etienne.brunot@backbone.consulting">etienne.brunot@backbone.consulting</a> Mobile +33 (0)6 60 04 07 60
Camille Froissart – FGDR <a href="mailto:cfroissart@garantiedesdepots.fr">cfroissart@garantiedesdepots.fr</a> Mobile +33 (0)6 85 86 35 09	Narjis Salil <a href="mailto:narjis.salil@backbone.consulting">narjis.salil@backbone.consulting</a> Mobile +33 (0)6 24 94 75 62
<b>Site internet : <a href="http://www.garantiedesdepots.fr">www.garantiedesdepots.fr</a></b>	